

LE MONDE 16/10/20

L'éducation nationale relance les négociations sur la revalorisation des enseignants

Quatre scénarios de distribution d'une « prime d'attractivité » et d'une « prime d'équipement informatique » ont été présentés aux syndicats.

Par Violaine Morin • Publié aujourd'hui à 11h15

Article réservé aux abonnés

Il y a moins d'un an, une partie de la profession enseignante se soulevait contre le projet de réforme des retraites porté par le gouvernement. Dans la cacophonie d'un hiver de grèves, le ministère de l'éducation nationale avait promu son projet de revalorisation du métier, censé compenser les pertes engendrées par le nouveau calcul des retraites. Avec la crise du Covid-19, la réforme des retraites s'est éloignée, mais pas cette revalorisation. Ainsi, 400 millions d'euros sont déjà inscrits au budget 2021, qui deviendront 500 millions en « année pleine ».

Comment l'éducation nationale distribuera-t-elle les sommes accordées par Bercy ? Quatre scénarios ont été présentés mardi 13 octobre aux organisations syndicales. Ils proposent, comme le faisaient déjà les documents de travail diffusés avant le confinement, de répartir de diverses manières une « prime d'attractivité » de 173 millions d'euros en janvier 2021, puis 260 millions en année pleine. Cette prime pourrait être distribuée sur les 9, 12, 15 ou 18 premières années de carrière, touchant ainsi un nombre plus ou moins important d'enseignants.

D'abord aux professeurs des écoles

En outre, selon les scénarios, les revalorisations pourront être différenciées ou non en fonction du corps de rattachement des fonctionnaires : professeurs des écoles, certifiés ou agrégés. Dans tous les cas, l'effort portera sur les premières années de carrière, et trois scénarios sur quatre prévoient de différencier les primes en faveur des professeurs des écoles, qui sont les moins bien rémunérés. A titre d'exemple, un professeur des écoles à l'échelon 2 toucherait entre 1 111 et 1 624 euros nets annuels selon les scénarios ; un professeur agrégé à l'échelon 2, entre 940 et 1 624 euros – cette dernière somme correspondant au scénario où tous les corps sont revalorisés de la même manière. En revanche, dans toutes les simulations, la revalorisation ne concerne pas l'année de stage. « Pour une prime d'attractivité censée donner envie aux étudiants, c'est un peu curieux », note Guislaine David, du SNUipp-FSU.

Lire aussi | « La crise économique est une opportunité unique pour réduire les pénuries d'enseignants »

D'autres évolutions sont proposées, comme augmenter le nombre d'enseignants qui accèdent chaque année à la grille « hors classe », plus avantageuse en fin de carrière. Une enveloppe de 45 millions d'euros pourrait également être consacrée à des « mesures catégorielles », au bénéfice des directeurs et des chefs d'établissement. Alors que le versement d'une prime exceptionnelle de 450 euros pour tous les directeurs d'école a été publié au *Journal officiel* le 15 octobre, cette enveloppe doit permettre de pérenniser une meilleure reconnaissance de la fonction dans les années à venir.

« On sort de la logique des contreparties, qui n'était pas audible dans une optique de revalorisation » Catherine Nave-Bekhti, SGEN-CFDT

Les scénarios présentés sont dans l'esprit de ceux envisagés lors des premières négociations sur la réforme des retraites : privilégier les débuts de carrière des enseignants les moins bien payés. Mais un changement de taille est intervenu : « *Il n'est plus question d'heures supplémentaires et de travail pendant les vacances* », se félicite Stéphane Crochet, du SE-UNSA. A plusieurs reprises, le gouvernement avait laissé entendre que les enseignants devraient accepter de revoir leurs missions en échange de revalorisations salariales. Un « *travailler plus pour gagner plus* » inacceptable pour les partenaires sociaux. « *On sort de la logique des contreparties, qui n'était pas audible dans une optique de revalorisation* », souligne Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT. Une « prime d'équipement informatique », reconduite chaque année, doit également permettre aux enseignants de renouveler leur matériel personnel.

Remise à plat des carrières

Le gouvernement propose d'allouer 178 millions d'euros à cette prime d'équipement, soit 150 euros nets annuels versés « *aux seuls professeurs exerçant devant élèves* ». « *Insuffisant* », tonne le SNES-FSU, qui souligne qu'une partie des personnels n'est pas considérée comme « *devant élèves* » (psychologues de l'éducation nationale, CPE).

Lire aussi | [Classes fermées, élèves absents... quelle continuité pédagogique après cinq semaines de cours ?](#)

Si les organisations syndicales saluent la disparition des « contreparties », elles attendent aussi la future loi de programmation, déjà annoncée l'hiver dernier. « *Quel que soit le scénario retenu, il n'a de sens que par rapport aux étapes suivantes*, prévient Catherine Nave-Bekhti. *Il ne faut pas que le ministère nous demande de nous positionner tant qu'on n'aura pas de visibilité sur la suite.* » Les contours de cette loi seront discutés dans le cadre de l'agenda social à partir du 9 novembre, assure-t-on rue de Grenelle. Le même jour, le ministre de l'éducation nationale devrait annoncer le scénario retenu pour l'année 2021.

L'autre inconnue reste la teneur du « Grenelle des professeurs », cette grande remise à plat des carrières et des métiers, prévue pour le printemps et repoussée par la crise sanitaire. Des annonces devraient arriver dès la semaine prochaine sur ce point. Le ministre de l'éducation nationale n'a jamais caché que la revalorisation des enseignants s'articulerait avec une « *transformation profonde du système éducatif* ». « *Le ministère continue à dire qu'il y a d'un côté l'agenda social, de l'autre une réflexion sur "l'enseignant du XXI^e siècle" et que les deux se nourrissent, s'inquiète Frédérique Rolet, du SNES-FSU. Ces évolutions ne doivent pas devenir des contreparties à la revalorisation.* »

... |